



APPEL A PROJETS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN TERRITOIRE DE CREUSE CONFLUENCE, labellisé 100% EAC

Année 2025-26

Contrat
Territorial
Education
Artistique
Culturelle



Cet appel à projets d'Éducation artistique et culturelle en territoire Creuse Confluence s'inscrit dans le cadre de la Convention territoriale pour la généralisation et la mise en œuvre du 100% Éducation artistique et culturelle (CTEAC).

En accord avec l'ambition du gouvernement de généraliser l'éducation artistique et culturelle en l'ancrant dans les territoires, la Communauté de communes Creuse Confluence a signé le 2 octobre 2021 avec les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, et pour 3 ans renouvelables, une Convention territoriale pour la généralisation et la mise en œuvre du 100% EAC, coordonnée par la ville de Gouzou et associée à l'installation d'une Microfolie dans cette même commune. Cette année, la Convention est renouvelée, avec à présent une prise de compétence de la part de la Communauté communes.

Les objectifs de cette convention sont de permettre l'accès à l'art et à la culture à tous les habitants du territoire, en priorité aux enfants et aux jeunes mais aussi aux publics éloignés de la culture, de créer une cohésion sociale et territoriale, et « d'offrir à tous des projets de qualité permettant de mobiliser les différents acteurs artistiques et culturels » du territoire, et cela en « co-présence » avec les médiations numériques en s'appuyant sur la Microfolie, afin de prendre en compte les pratiques numériques.

Le présent appel à projets correspond à la cinquième année du CTEAC, la première ayant été principalement consacrée aux arts du spectacle, la seconde à la thématique des écritures (texte, photo, film, tissage, écriture musicale, plastique ...), la troisième aux thèmes de « la mémoire » et du rapport entre « sport et culture » et la quatrième à la double thématique: « abattre les cloisons, ouvrir l'horizon » et « s'approprier le territoire ».

1 Texte de la convention 2021-24 (celui de la nouvelle convention 2024-2027 n'est pas encore disponible car elle sera signée en juin 2025 lors de la restitution des projets EAC 2024-2025) : <https://www.creuseconfluence.com/images/services/cteac/convention-cteac.pdf>

I. THEMATIQUE n°1: Vérité, Mensonge, Vraisemblance

L'art est-il en essence tromperie ou mensonge ? L'art présente-t-il le réel ou la réalité, sa représentation ? Si tromperie il y a, quel en est l'objectif ? Picasso répond : « l'art est un mensonge qui nous permet de dévoiler la vérité ».



*Zeuxis et Parrhasios : Les raisins de Zeuxis (peintre originaire d'Héraclée, 464-398 avant JC
« [Zeuxis] eut pour contemporains et pour émules Timanthes, Androcyde, Eupompe, Parrhasius. Ce dernier, dit-on, offrit le combat à Zeuxis. Celui-ci apporta des raisins peints avec tant de vérité, que des oiseaux vinrent les becqueter ; l'autre apporta un rideau si naturellement représenté, que Zeuxis, tout fier de la sentence des oiseaux, demande qu'on tirât enfin le rideau pour faire voir le tableau. Alors, reconnaissant son illusion, il s'avoua vaincu avec une franchise modeste, attendu que lui n'avait trompé que des oiseaux, mais que Parrhasius avait trompé un artiste. »*

« La première signification de Vrai et de Faux semble avoir son origine dans les récits ; et l'on a dit vrai un récit, quand le fait raconté était réellement arrivé ; faux, quand le fait raconté n'était arrivé nulle part. Plus tard, les philosophes ont employé le mot pour désigner l'accord d'une idée avec son objet ; ainsi, l'on appelle idée vraie celle qui montre une chose comme elle est en elle-même ; fausse, celle qui montre une chose autrement qu'elle n'est en réalité. Les idées ne sont pas autre chose en effet que des récits ou des histoires de la nature dans l'esprit. Et de là on en est venu à désigner de la même façon, par métaphore, des choses inertes ; ainsi, quand nous disons de l'or vrai ou de l'or faux, comme si l'or qui nous est présenté racontait quelque chose sur lui-même, ce qui est ou n'est pas en lui. »

Spinoza, *Pensées métaphysiques*, 1663, 1ère partie, chap. VI, Gallimard, « La Pléiade », trad. R. Caillois.

« Il y a de la vérité, même s'il n'y a pas de vraisemblance, dans tout ce qu'un homme rêve. » (José Eduardo Aqualusa).

Dans l'ère de la soi-disant « post-vérité », celle des réseaux sociaux et de la communication, mais aussi de l'excès et de la désinformation, il convient d'apprendre à **discerner la vérité du mensonge** en soulevant le voile de la vraisemblance.

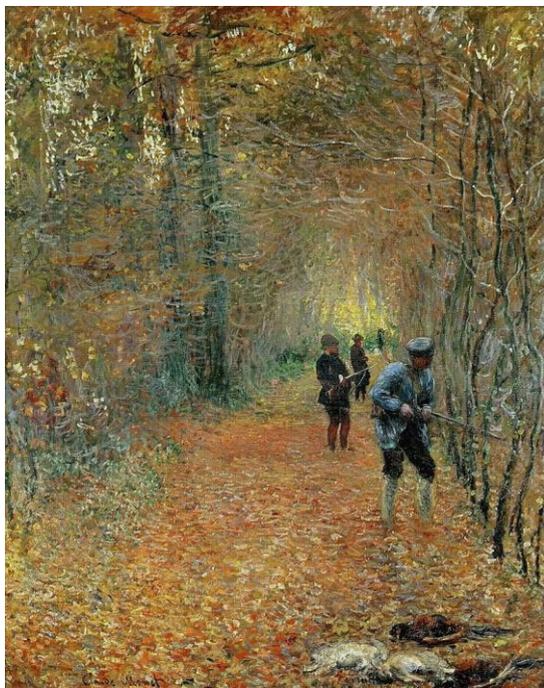
A l'heure de l'IA, des fake news difficiles à identifier comme telles, du brouillage des frontières entre le vrai et le non vrai, le réel et le virtuel, l'humain et le non humain, il est devenu crucial de développer un esprit critique permettant de comprendre le monde et d'agir en citoyen.ne éclairé.e, et par conséquent responsable. Car le complotisme et l'obscurantisme auraient sinon tôt fait de mettre en péril la démocratie et la confiance ...

La thématique choisie : *Vérité, mensonge, vraisemblance* permet de s'atteler à ces questions fondamentales de vie en société par le truchement :

- des sciences, lieu par excellence de la vérité scientifique, fondée sur des preuves tangibles, vérifiables;
- des médias : le respect de la vérité ne devrait-il se trouver au coeur de la déontologie des médias, quels qu'ils soient? (médias de la presse écrite papier et numérique, blogs, fanzines, presse audiovisuelle, réseaux sociaux ...);
- de la littérature et du théâtre, pouvant être de puissants vecteurs de lutte contre la désinformation, à la manière de la pièce *Prouve-le* de Lucie Vérot¹;
- des arts plastiques, qui peuvent aider à découvrir les mécanismes de création et de diffusion des « infox » et nous questionner sur notre rapport aux images.
- la liste n'est bien entendu pas exhaustive

¹ *Prouve-le* (2021) explore la question des théories du complot à l'heure d'Internet et des réseaux sociaux. Cette pièce met l'accent sur un phénomène de société devenu un véritable enjeu d'éducation : la méfiance vis-à-vis des institutions et la remise en cause des théories officielles.

II. Thématique n°2: Complicités rurales



La Chasse de Claude Monet



Rur'art musée d'art contemporain en lycée agricole

Pour que notre territoire et ses habitants soient investis, par le biais de l'art, dans des projets collectifs leur permettant de valoriser leur patrimoine et leur histoire commune, créer des complicités croisées :

- Faire se rejoindre, par exemple, le monde de l'eau (étangs, rivières...) et de la pêche et celui de l'art écologique : performances, chorégraphies, installations aquatiques, ... à l'occasion d'un concours de pêche ou d'une fête d'étang.
- Faire se rencontrer chasseurs et auteurs/photographes/cinéastes/peintres/musiciens de la chasse (...), dans le respect des pratiques respectives, la chasse étant, comme le souligne la Fédération nationale des chasseurs « une expression culturelle française d'hier, d'aujourd'hui et de demain ». La Micro-Folie du territoire peut présenter une série d'œuvres (peintures, sculptures, vaisselle...) consacrées à la chasse. Des événements gastronomiques à base de recettes de gibier pourront être organisés ...
- Organiser en pleine campagne des expositions d'art contemporain sur la nature, à la manière de *Rur'art* (centre d'art contemporain dépendant du ministère de l'Agriculture établi en lycée agricole), et permettre à des artistes et à des agriculteurs et jeunes en filières agricoles de rencontrer des artistes et de participer à une réflexion sur des questions d'environnement...
- Ou bien intervenir sur un événement populaire, comme une fête des labours, une brocante, une fête de village, avec des propositions culturelles liées au patrimoine local ou régional ...

² <https://youtu.be/j3pDgKU7Llk?si=IWsoOBR-WtR1-aIL>

Quel calendrier et quelles modalités ?

Mardi 1er avril de 17h à 18h30 : Renseignez-vous, participez au FORUM en ligne

Lien de la visio du Forum CTEAC Creuse confluence du 1er avril 2025:
<https://call.lifesizecloud.com/6104143>

Présentation du CTEAC et discussions en ligne rassemblant des intervenants et personnalités de l'Education nationale (Académie de Limoges, Rectorat), du ministère de la Culture (Drac Nouvelle Aquitaine), des responsables culture, enfance, jeunesse et de la Communauté de communes Creuse Confluence, des enseignants, directeurs d'écoles et principaux des collèges de la Communauté de communes, des artistes et partenaires culturels du CTEAC, et d'autres intervenants essentiels au fonctionnement de la Convention, tels que la FOL 23.

Si vous souhaitez le programme détaillé du Forum, veuillez adresser votre demande par mail à : cteacreuseconfluence@creuseconfluence.com

Date limite de réception des candidatures : mardi 15 avril avant minuit impérativement, à adresser par mail à l'adresse suivante :

cteacreuseconfluence@creuseconfluence.com

Votre dossier devra comprendre :

- Une note d'intention spécifique à cet appel à projets, esquissant le projet dans ses grandes lignes et précisant les publics envisagés. Le projet doit avoir une portée territoriale, impliquant un ou plusieurs établissements : crèches, centre aérés/centre de loisirs/accueil collectif de mineurs, écoles, collèges, EPHAD, établissements médicosociaux (IME, foyers..) ; se penser et se distribuer sur différentes communes, et, si possible, être intergénérationnel ou interdegré.
- Un CV récent (si plusieurs artistes, un CV par artiste) et éventuellement d'autres documents choisis par vous pour illustrer votre pré-projet ou/et vos réalisations passées en EAC (lien vidéo, documents écrits ou/et iconographiques **dans la limite de 3 pages**).

Important : Les propositions reçues seront présentées aux structures de Creuse Confluence. Les artistes dont les propositions auront été retenues seront mis en contact avec les structures intéressées, avec lesquelles ils.elles construiront le projet dans toutes ses dimensions.

Entre le 16 avril et le 9 mai, votre projet est présenté aux structures du territoire

Dans l'éventualité où votre projet ne serait pas retenu, vous en aurez confirmation **à partir du 19 mai**.

19 mai-3 juin : période de co-construction des projets retenus avec les structures du territoire (dates, budget, etc...)

Septembre 2025-juillet 2026 : mise en œuvre des projets